



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Déclaration liminaire UNSA

FS du CSA des DDI du 2 avril 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour l'UNSA souhaite vous rappeler son attachement à un dialogue social sincère et de qualité.

Les instances doivent être des lieux de discussions et d'échanges sur les questions qui relèvent de leurs compétences et qui concernent directement la vie au travail des agents de l'ATE.

Pour cela, il faut que leurs ordres du jour soient dimensionnés en fonction des sujets à traiter et c'est bien le format des réunions ou leur fréquence qui doit être adapté et non l'inverse.

Il faut aussi que les groupes de travail prévus dans la feuille de route de la F3SCT du CSAR des DDI, qui a été adoptée lors de l'instance de novembre dernier, se mettent en place au plus vite et avancent sur les sujets prévus. Le baromètre social est une priorité comme l'UNSA vous l'a demandé dans son courrier du 27 mars dernier.

En ce qui concerne le point à l'ordre du jour portant sur les actions en faveur de la sécurisation des conditions de travail des IPCSR et des DPCSR, l'UNSA, avec son syndicat affilié SANEER _& SR, reconnaît les avancées suite aux travaux du groupe de travail « agression » menés avec la DSR.

Toutefois, pour être efficaces, les mesures prévues doivent être impérativement complétées par un volet sanction à la hauteur des enjeux de sécurité des agents.

Nous réitérons donc, dans le cadre de cette FS, la demande selon laquelle il est nécessaire de revoir le niveau des sanctions administratives pouvant être prononcées par les préfets. Les durées d'interdiction de présentation à l'examen du permis de conduire actuellement applicables sont en effet peu dissuasives.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



Il nous semble par ailleurs impératif que le vecteur législatif pour améliorer la protection fonctionnelle des agents soit trouvé dans les meilleurs délais. La loi relative à la fonction publique, annoncée par le ministre de la transformation et de la fonction publiques pour le second semestre de cette année, devrait inclure un volet concernant la protection des agents publics. Ce sera l'occasion pour votre ministère d'agir pour que se concrétisent les légitimes revendications que nous portons en la matière.

De même, l'UNSA rappelle que la sécurité des agents qui exercent des missions de service public doit être assurée quel que soit leur métier, leur lieu de travail et leur ministère et ceci quelles que soient les circonstances. Un soutien aux agents victimes d'agressions, notamment durant les récentes périodes de crise, doit être réaffirmé par les ministères concernés.

Concernant le rapport de la mission inter-inspections sur la médecine de prévention et les réseaux de soutien dans l'ATE, l'UNSA regrette vivement le délai important entre sa réalisation et sa présentation dans le cadre du dialogue social, malgré les demandes récurrentes de l'UNSA depuis des mois. Nous espérons que la prise en compte des recommandations de ce document ne subira pas le même traitement, sans quoi les agents de l'ATE ne sont pas prêts de voir s'améliorer leurs conditions d'accès à la médecine de prévention, pourtant si indispensable à la préservation de leur santé.

D'ailleurs, comment est-il concevable de lancer des expérimentations sur la semaine en quatre jours sans même avoir une couverture générale des services par la médecine de prévention, qui devrait donner son avis quant à l'impact potentiel de cette nouvelle organisation du travail sur la santé des agents des DDI ?

Ce sujet important devra être à l'ordre du jour d'une prochaine F3SCT dans un délai approprié afin de prévoir un cadrage national sur les conséquences induites par la semaine en 4 jours et qui relèvent de cette instance.

Je vous remercie de votre attention.